Sirot IMMOBILIER

ACHAT - VENTE - CONSEIL



TARIFS

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES BIENS BATIS ET TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont calculés de la façon suivante :

- pour les prix inférieur ou égal à 40.000 euros, les honoraires dont du forfait minimum de 4.000 €TTC ;
- pour les prix de 40.001 euros à 100.000 euros, les honoraires sont de 9% TTC ;
- pour un prix de vente entre 100.001 euros et 200.000 euros, les honoraires sont de 8% TTC ;
- pour un prix de vente entre 200.001 euros et 300.000 euros, les honoraires sont de 7% TTC ;
- pour un prix de vente supérieur à 300.000 euros, les honoraires sont de 6% TTC.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont forfaitaires à hauteur de 1.000 €TTC.

ESTIMATIONS

Les estimations sans projet de vente immédiate (succession, donation, estimation patrimoniale...) font l'objet d'une facture de 120 euros TTC.
Les estimations avec mise en vente sont offertes, si un mandat est conclu avec l'agence. A défaut, le tarif de 120 euros TTC s'applique.